

Exemplaire adhérent AMAP



Contrat Lait cru Producteur : Jérôme TARDIF

6 mois : du 07/09/22 au 01/03/2023

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
Siège social : 16 rue Papu – 35000 RENNES
[site internet : www.i-amap-y.fr](http://www.i-amap-y.fr) [courriel : i-amap-y@hotmail.fr](mailto:i-amap-y@hotmail.fr)

Je soussigné(e), membre adhérent de l'AMAP « l'AMAP'Y », à jour de ma cotisation annuelle, souscris un abonnement au produit « **LAIT CRU** » pour la durée et le montant total indiqué ci-dessous. Cet abonnement me donnera droit à du lait cru, produit dans la ferme de Jérôme TARDIF agriculteur bio depuis 2017 en vaches laitières domicilié au 3 La Ville Archer 35590 La Chapelle Thouarault

Je reconnais l'existence d'aléas naturels pouvant réduire la production de lait. J'accepte d'assumer ces risques, sachant que je recevrai ma juste part de la production.

Le producteur peut, dans la mesure de ses disponibilités, accueillir les adhérents qui le souhaitent pour visiter sa ferme.

Coordonnées de l'adhérent :

Prénom – Nom :

Tél :

Mail :

Distributions :

La distribution du lait a lieu les MERCREDIS entre **18 h et 19 h**, sous le préau de l'ancienne école – **16 rue Papu** (attention, l'accès est piétonnier).

Abonnement du mercredi 07 septembre 2022 au mercredi 1^{er} mars 2023 inclus, ce qui représente 24 distributions sur la période et deux semaines d'absence du producteur (les 26 octobre et 2 novembre 2022)

Les parts de production des personnes qui seraient absentes seront remises aux adhérents assurant la permanence de distribution.

Choix de la quantité de lait

Nombre de bouteilles	Prix par bouteille	Nombre de semaines	PRIX TOTAL
...	1€	24	...

En cas de souscription du contrat en cours d'année, le paiement s'effectue au prorata du nombre de distributions restantes.

Clause de départ :

L'engagement sur la durée est primordial au sein d'une AMAP. Tout départ pour choix personnel est assumé financièrement par l'adhérent, aucun remboursement ne sera effectué ; il peut toutefois trouver un nouvel adhérent pour le remplacer.

Fait à Rennes, le.....

Signature de l'adhérent(e)

Signature du producteur
Jérôme TARDIF

3 La Ville Archer
06 81 09 96 33

sandrine.berthelot@wanadoo.fr

Libeller le chèque à l'ordre de Fabrice THOMAS RAMADIER

Exemplaire pour le producteur

Contrat Lait cru
Producteur : Jérôme TARDIF

6 mois : du 07/09/22 au 01/03/2023



Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
Siège social : 16 rue Papu – 35000 RENNES
[site internet : www.i-amap-y.fr](http://www.i-amap-y.fr) [courriel : i-amap-y@hotmail.fr](mailto:i-amap-y@hotmail.fr)

Je soussigné(e), membre adhérent de l'AMAP « l'AMAP'Y », à jour de ma cotisation annuelle, souscris un abonnement au produit « **LAIT CRU** » pour la durée et le montant total indiqué ci-dessous. Cet abonnement me donnera droit à du lait cru, produit dans la ferme de Jérôme TARDIF agriculteur bio depuis 2017 en vaches laitières domicilié au 3 La Ville Archer 35590 La Chapelle Thouarault

Je reconnais l'existence d'aléas naturels pouvant réduire la production de lait. J'accepte d'assumer ces risques, sachant que je recevrai ma juste part de la production.

Le producteur peut, dans la mesure de ses disponibilités, accueillir les adhérents qui le souhaitent pour visiter sa ferme.

Coordonnées de l'adhérent :

Prénom – Nom :

Tél :

Mail :

Distributions :

La distribution du lait a lieu les MERCREDIS entre **18 h et 19 h**, sous le préau de l'ancienne école – **16 rue Papu** (attention, l'accès est piétonnier).

Abonnement du mercredi 07 septembre 2022 au mercredi 1^{er} mars 2023 inclus, ce qui représente 24 distributions sur la période et deux semaines d'absence du producteur (les 26 octobre et 2 novembre 2022)

Les parts de production des personnes qui seraient absentes seront remises aux adhérents assurant la permanence de distribution.

Choix de la quantité de lait

Nombre de bouteilles	Prix par bouteille	Nombre de semaines	PRIX TOTAL
...	1€	24	...

En cas de souscription du contrat en cours d'année, le paiement s'effectue au prorata du nombre de distributions restantes.

Clause de départ :

L'engagement sur la durée est primordial au sein d'une AMAP. Tout départ pour choix personnel est assumé financièrement par l'adhérent, aucun remboursement ne sera effectué ; il peut toutefois trouver un nouvel adhérent pour le remplacer.

Fait à Rennes, le.....

Signature de l'adhérent(e)

Signature du producteur

Jérôme TARDIF

3 La Ville Archer

06 81 09 96 33

sandrine.berthelot@wanadoo.fr

Libeller le chèque à l'ordre de Fabrice THOMAS RAMADIER